

Avis public d'élection amendé

Vote par correspondance

Municipalité
Saint-Fabien

Scrutin du
2019 02 24
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Fabien

Municipalité

par Yves Galbrand, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller #3 et conseiller #6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2019	01	11
année	mois	jour

 au

2019	01	25
année	mois	jour

JOURS :

lundi	<input type="checkbox"/>
mardi	<input type="checkbox"/>
mercredi	<input type="checkbox"/>
jeudi	<input type="checkbox"/>
vendredi	<input type="checkbox"/>

 HEURES : De : 8 h 30 à : 11 h 30 De : 13 h 30 à : 15 h 30
De : 8 h 30 à : 11 h 30 De : 13 h 30 à : 15 h 30
De : 8 h 30 à : 11 h 30 De : 13 h 30 à : 15 h 30
De : 8 h 30 à : 11 h 30 De : 13 h 30 à : 15 h 30
De : 8 h 30 à : 11 h 30 De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi

2019	01	25
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,
un scrutin sera tenu le :

2019	02	24
année	mois	jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2019	02	17
année	mois	jour

**de 12 h
à 20 h**

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2019	02	12
année	mois	jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :

2019	02	14
année	mois	jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2019	02	22
année	mois	jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2019	02	18
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Marthe Théberge

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Yves Galbrand	Adjoint												
Adresse 20-A 7 ^e avenue Qc GOL 2Z0	Adresse												
<table border="1"><tr><td>418</td><td>869</td><td>2950</td></tr><tr><td>Ind. rég.</td><td colspan="2">Numéro de téléphone</td></tr></table>	418	869	2950	Ind. rég.	Numéro de téléphone		<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Ind. rég.</td><td colspan="2">Numéro de téléphone</td></tr></table>				Ind. rég.	Numéro de téléphone	
418	869	2950											
Ind. rég.	Numéro de téléphone												
Ind. rég.	Numéro de téléphone												

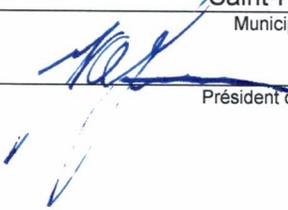
Signature

Donné à _____

Saint-Fabien
Municipalité

, le

2018	12	14
année	mois	jour



Président d'élection